Nantes, le 19 mars 2019

## Europe

## Raccordement au Corridor Atlantique, une victoire pour le développement et l'attractivité des Pays de la Loire et du Grand port de Nantes-Saint-Nazaire

La Commission européenne, les 28 Etats membres et le Parlement européen viennent de valider le raccordement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire aux grands axes européens de transport, annoncé en juin dernier. Concrètement, l'axe Nantes – Angers – Tours, l'une des principales liaisons ferroviaires de la Région, sera inscrit sur le Corridor Atlantique dès l'adoption définitive du nouveau MIE\* (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe) et pourra ainsi prétendre à des fonds européens de façon prioritaire sur la période 2021-2027. Grande nouveauté et victoire pour la Région, le lien entre le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire et les trois ports irlandais (Shannon Foynes, Dublin et Cork) sera également inscrit sur le Corridor Atlantique. « C'est une excellente nouvelle pour la Région des Pays de la Loire et tout particulièrement pour le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire qui apparait comme un port incontournable de la façade atlantique, prenant pleinement part au jeu européen. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Quatrième port français, dont l'activité est ancrée dans l'économie régionale et qui a pour ambition de devenir le port du Grand Ouest, le Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire verra son accessibilité renforcée et son hinterland pourra se développer notamment vers le bassin rhénan et la vallée du Rhône. Ce tracé assurera un débouché stratégique vers le port, et permettra un contournement de l'Île de France par un itinéraire de détour reliant Tours à Dijon. Par ailleurs, de par les liaisons maritimes identifiées vers les principaux ports irlandais, notamment Dublin et Cork, le port est encore plus légitime pour développer de nouvelles lignes et s'insérer dans le trafic entre l'Irlande et le continent dans le contexte du Brexit.

Au-delà du port, cet accord renforcera l'accessibilité de toute la Région. En effet, il permettra des investissements prioritaires – cofinancés par l'Union européenne – sur l'axe principal de la Région, à savoir Nantes-Angers-Paris. Cela s'inscrit dans le cadre des engagements de l'Etat prévus dans le Contrat d'avenir, récemment signé avec le premier ministre, pour développer la capacité et la fiabilité de la ligne.

« Cet accord est le fruit d'une intense mobilisation que la Région porte depuis près de deux ans. En lien avec le port de Nantes-Saint Nazaire, la Région et son bureau de représentation à Bruxelles ont défendu l'accessibilité du Grand Port et de tout le territoire par une série d'actions : contributions aux consultations européennes, suivi des négociations, rencontres régulières de représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et de la Représentation Permanente auprès de l'UE. Je me suis moi-même personnellement investie sur ce dossier, en me déplaçant à Bruxelles et en multipliant les contacts avec la ministre des transports.



## RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Je me réjouis que notre Région apparaisse désormais sur le tracé du Corridor Atlantique, qui prend en compte l'Ouest de la France jusque-là ignoré des cartes européennes et qui contribue à l'ouverture de nouvelles opportunités en termes de financements mais aussi de visibilité ». Conclut Christelle Morançais.

\*L'Union européenne, à travers son objectif de développer un réseau européen de transport efficace sûr, fiable et durable, finance des projets d'infrastructure dans toute l'Europe notamment grâce au Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). Si toutes les régions y sont éligibles, la Commission européenne s'est dotée de 9 corridors multimodaux visant à prioriser le financement de projets d'intérêt européen. Ces corridors sont considérés comme les principaux axes de communication en Europe et bénéficient massivement de financements européens (90% du MIE doté de 24 milliards d'euros sur la période 2014-2020).

## **CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache: nadia.hamnache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62-06 77 66 11 16